



Héritage sur une maison ou nous y vivons déjà

Par **aurélie**, le **12/06/2008** à **11:37**

bonjours, mon conjoint vit chez sa grand mère depuis sa naissance avec son pere at sa mere, lorsque sa grand mere est décédé (il ya à peu près 22 ans) elle a léguer la maison à son pere et 3 de ses cousine. Son père est décéder peu de temps après donc la part lui est revenu est depuis il habite seul dans cette maison avec sa mère. Aujourd'hui on aimerai faire des travaux car tout est d'époque mais le probleme c'est que tout ne nous appartient pas. Quelles sont les démarches à faire pour que ce terrain soit entierement à nous? Faut-il acheter les parts des cousine (car a priori elles ne veulent que de l'argent. sa va faire 10 ans kon a pas de leur nouvelles)? et comment savoir combien? je pense qu'il faut expertiser la maison mais à qui demander? et sur qu'elle critere se base t-il? car nous on a rajouté le chauffage au gaz dans chaque piece et refait quelque conduite d'eau. Est-ce kon a pas d'autre droit car on y vit depuis toujours et elles non.rnJ'espere que vous pourrez m'aider et m'expliquer un peu le fonctionnement.rnCordialementrnAurélie

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008** à **14:08**

Bonjour.rnrnPour l'instant, vous êtes dans une phase dite "à l'amiable", alors vous pouvez faire ce que vous voulez à partir du moment où les cousines acceptent de revendre leur part.rnrnVoyez un expert immobilier pour faire expertiser le prix de la maison, déduisez de ce prix là le stravaux que vous avez vous même réalisés, et divisez par le nombre de part que les cousines ont. Une fois le prix trouvé, faites des propositions.rnrnSi elles refusent, montez un peu le prix..rnrnSi elles refusent encore, allez en justice et mettez fin à l'indivision en forçant la vente (je simplifie un peu)..